

=====

E X P E D I T I O N

=====

PARDEVANT Maître Mohamed Amine Mahboub, notaire à Casablanca, soussigné ;

- Madame LAYLA KHOUDOU, domiciliée à l'adresse 541 HAY NAHDA 2 GR MAJD RABAT, MAROC, /A COMPARU/

- Titulaire de la carte d'identité nationale N°U182522.

Agissant en qualité d'assistante de projet dans le cadre du projet intitulé « Appui à la Communication de l'Union européenne au Maroc (EuropAid/140645/DH/SER/MA) ».

Représentant de Mr Christophe LEROY, administrateur de la société Stantec sa/nv, ayant son siège social à Nysdam Office Park, Avenue Reine Astrid, 92, B-1310 La Hulpe, Belgium.

En vertu d'une délégation de pouvoirs en date du 9 octobre 2024.

CI-APRES DENOMMEE « LA SOCIETE » COMPARANT ES-QUALITE, D'UNE PART
Laquelle es qualité a par les présentes, requis le notaire soussigné de constater par acte authentique, l'acte contenant « règlement de jeu » ci-après, sans le concours ni la participation dudit notaire qui n'en est que le rédacteur.

LANGUE

La comparante dispense le notaire soussigné d'établir l'acte en langue arabe et le requière de l'établir en langue française et ce conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi 32-09 régissant l'organisation de la profession du notariat déchargeant par conséquent la responsabilité du notaire soussigné.

**REGLEMENT DU 2EME HACKATHON DE L'INNOVATION
TRANSFORMER LE STRESS HYDRIQUE EN MOTEUR DE RESILIENCE**

INTRODUCTION

La Délégation de l'Union européenne au Maroc (DUE) organise, en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et l'Université Euro-méditerranéenne de Fès (UEMF), un hackathon de l'innovation au profit des jeunes étudiant. et étudiants-entrepreneurs. Le Hackathon sera organisé sur deux jours à Fès. Il a pour vocation la sélection et l'accompagnement des meilleurs projets d'innovation portés par des jeunes étudiantes ou étudiantes-entrepreneurs, en lien avec la gestion durable de l'eau, dans les secteurs agricole ou industriel, ou au développement d'une campagne de sensibilisation sur la bonne gestion de l'usage de l'eau à destination des plus jeunes générations. Ce concours sera décliné sous la thématique : **TRANSFORMER LE STRESS HYDRIQUE EN MOTEUR DE RESILIENCE.**

ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

La DUE, la BEI et l'UEMF organisent un hackathon de l'innovation au profit des étudiant. es et étudiant. es entrepreneures dont le principe, et les modalités de participation sont définis dans le présent règlement.

Ce concours a pour objet la sélection et l'accompagnement des meilleurs projets d'innovation. Il sera couronné par la remise de prix aux équipes reconnues par le Jury, comme ayant présenté un projet innovant en liaison avec la thématique du concours à savoir des solutions, innovantes et durables, pour une gestion de l'eau dans les domaines agricole ou industriel, ou développé une campagne de sensibilisation à la bonne gestion des ressources en eau, destiné aux plus jeunes générations.

OBJECTIFS DU CONCOURS

Ce concours vise à :

- Promouvoir l'esprit entrepreneurial et contribuer à la diffusion de la culture de l'innovation parmi ; les jeunes étudiant. es et jeunes étudiant. es entrepreneures au Maroc ;
- Encourager les projets innovants proposés par les équipes de jeunes étudiantes ;
- Créer un espace privilégié de rencontres entre les étudiantes.

ARTICLE 2 : THÈME DU HACKATHON

Le thème général de ce concours est « **Projets d'innovation liés aux solutions innovantes et durables dans le domaine de l'eau** », dans l'un des domaines suivants :

- ✓ **Secteur de l'agriculture :** Ce défi vise à proposer des solutions pour réduire la consommation d'eau dans l'agriculture grâce à des innovations technologiques

favorisant l'optimisation des systèmes d'irrigation tout en évitant les autres effets indésirables sur l'environnement. -----

✓ **Secteur de l'industrie** : Ce défi vise à proposer des solutions pour réduire la consommation d'eau dans l'industrie. Les solutions peuvent être, entre autres, le recyclage, l'optimisation des procédés ou les gestions des pertes tout en évitant les autres conséquences néfastes sur l'environnement. -----

✓ **Secteur de sensibilisation** : Ce défi vise à proposer une campagne de sensibilisation ludique et immersive, destinée au jeune public, pour sensibiliser sur les enjeux de l'eau, le cycle naturel, l'impact humain et les perturbations climatiques. -----

ARTICLE 3 : CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Sont éligibles, les étudiantes et étudiants entrepreneurs : -----

1. Agées d'au moins de 18 ans à la date de lancement effectif du concours, à savoir le 4 novembre 2024. -----
2. Composition de l'équipe : 2 à 4 personnes dont au moins une femme ; -----
3. Régulièrement inscrit.e au sein d'un établissement d'enseignement supérieur (public ou privé) au Maroc au titre de l'année 2024-2025, et être détenteur.trice d'une carte d'étudiante valide au moment du concours ; -----
4. Dont le projet porte sur une idée originale ou une innovation ayant une valeur scientifique et technique, les process, matériaux, procédés de production, offres commerciales ou services associés générant de la valeur dans l'une des thématiques citées dans l'article 2; -----
5. Ayant présenté un descriptif du projet portant sur l'un des domaines mentionnés dans l'Article 2 et détaillant la problématique à résoudre, la solution apportée, une proposition de son déploiement (le comment), et les résultats escomptés ainsi que les améliorations ou les retombées escomptées introduites. -----

NB : Est exclue du concours toute personne ayant participé à l'élaboration du concours. Sont également exclus tous les membres du jury.

ARTICLE 4 : ÉLIGIBILITÉ DU PROJET/IDEE DU PROJET

L'éligibilité du projet ou de l'idée, en lien avec la gestion durable de l'eau, se rapporte aux critères suivants : -----

- Valeur technique et scientifique : est-ce que le projet répond à des fondements techniques ou scientifiques qui démontrent l'efficacité de la solution ? -----
- Impact : est-ce que le projet peut avoir un impact dans son secteur et à large échelle ? -----
- Faisabilité : est-ce que le projet est réaliste et peut être exécuté ? -----
- Pertinence- intérêt-utilité : est-ce que le produit/service est vraiment utile ? Apporte-t-il une plus-value notable ? -----
- Valeur commerciale : quelles seraient les retombées socio-économiques ? -----
- Design : est-ce que le produit/service est facile et agréable à utiliser ? -----
- Originalité/Créativité : est-ce que le produit/service est unique et/ou innovant ? -----
- L'innovation dans le mode de mise en œuvre : dans quelle mesure la réalisation du projet intègre-t-elle des processus respectueux de l'environnement et des dimensions durables ? -----
- Engagement et assiduité des équipes au programme du Hackathon ? -----

ARTICLE 5 : ORGANISATION

Pour le cycle d'organisation de ce concours, deux organes seront impliqués : -----

1. Le Comité d'évaluation qui sera chargé de la pré-sélection des projets et de la validation des projets retenus. -----
2. Le Jury multidisciplinaire, constitué d'au moins 5 personnalités. -----

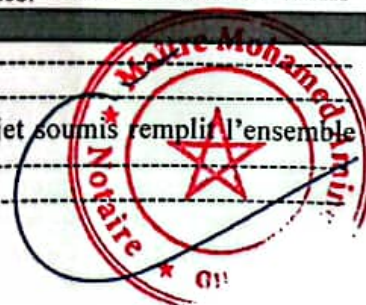
ARTICLE 6 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le processus de sélection de candidatures s'effectuera en 3 phases : -----

1ère phase : -----

Elle consiste en une pré-sélection qui permettra de vérifier que le projet soumis remplit l'ensemble des conditions d'éligibilité. -----

2ème phase : -----



Elle consiste en une évaluation du projet sur la base des critères préétablis par le comité d'évaluation (voir article 4). Le comité établira une sélection de maximum 12 projets qui seront retenus pour concourir pour le Hackathon.

3ème phase :

Elle consiste en la sélection des projets gagnants sur la base des critères définis par le comité d'évaluation (des notes seront attribuées aux projets selon chacun des critères d'évaluation).

Cette étape consiste à sélectionner les projets gagnants en se basant sur les critères établis par le comité d'évaluation, qui attribuera des notes aux projets en fonction de chaque critère.

Elle est organisée en deux étapes :

- La première étape : sélection de maximum six projets finalistes par le comité d'évaluation.
- La deuxième étape : présentation du projet devant le Jury. Après la présentation des six projets, le jury sélectionnera trois équipes gagnantes :
 - Premier Prix
 - Deuxième Prix
 - Troisième Prix

La présentation orale se tiendra le deuxième jour du Hackathon. Les porteurs de projets seront informés des résultats de la sélection le jour même.

La décision relative au choix des nominées et des lauréates est prise par consensus. Au cas où le consensus ne serait pas établi, la décision est prise à la majorité des voix, chaque membre du Jury disposant d'une voix.

Si un membre du Jury est absent, son vote est assuré par le Président du Jury. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

La décision du Jury est irrévocable.

ARTICLE 7 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Toute candidature devra être faite via le formulaire en ligne disponible sur le site web de la délégation de l'Union européenne au Maroc disponible à l'adresse suivante :

https://www.eeas.europa.eu/delegations/morocco/deuxieme-edition-du-hackathon-de-linnovation-students-innovup_fr?s=204

La participation au Hackathon s'effectue en 5 étapes :

1. Inscription via le formulaire de candidature sur le même lien au plus tard le 4 novembre 2024 à minuit (00H00) ;

2. Présélection par le Comité d'évaluation des groupes qui participeront au concours ;

3. **Pré Hackathon** : Bootcamp de lancement pour l'accompagnement en conseil des 12 équipes sélectionnées pour participer au Hackathon. Les équipes bénéficieront de séances de coaching animées par des professionnels de l'entrepreneuriat sur 4 semaines ;

4. **Hackathon** : les équipes accompagnées participeront au Hackathon qui sera organisé à l'Université Euromed de Fès. Au cours des 48h du Hackathon, les personnes candidates suivront plusieurs ateliers et formations courtes afin de finaliser leurs projets. La sélection des équipes gagnantes se fera la deuxième journée. Deux étapes de sélection sont prévues :

- La première étape : sélection de maximum 6 projets finalistes par le comité d'évaluation
- La seconde et dernière étape sera la présentation des projets devant le Jury.

Après la présentation des projets finalistes, le Jury sélectionnera 3 équipes gagnantes :

- ✓ Premier prix
- ✓ Deuxième prix
- ✓ Troisième prix

5. **Post Hackathon** : elle concerne uniquement les équipes gagnantes, qui recevront un accompagnement personnalisé pour les aider à aller plus loin dans le développement de leurs projets gagnants.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par équipe (même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant pendant toute la période du concours) qui soit soumise via le formulaire.

Tout dossier incomplet sera rejeté. L'assiduité, l'engagement et la ponctualité des candidat-e-s aux ateliers, compteront dans l'évaluation lors des délibérations.



Il est demandé aux personnes participantes au hackathon de fournir une attestation d'inscription dans une université publique ou privée au Maroc pour l'année 2024-2025. Tout membre du Jury peut demander des informations supplémentaires concernant une candidature particulière. -----
Les candidatures sont envoyées exclusivement au lien suivant : -----
https://www.eeas.europa.eu/delegations/morocco/deuxieme-edition-du-hackathon-de-linnovation-students-innovup_fr?s=204
Pour plus d'informations sur le concours, les candidats peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : Hackathon24@stantec.com

ARTICLE 8 : DÉLAIS

La date limite d'inscription au concours est fixée au 4 Novembre 2024 à minuit (00H00).

ARTICLE 9 : LES PRIX

Une dotation récompensant les trois équipes gagnantes est prévue sous forme de matériel électronique. Elle sera ventilée par catégorie comme suit : -----

- 1^{er} Prix : l'équivalent de 3000 Euros
- 2^{ème} Prix : l'équivalent de 2000 Euros
- 3^{ème} Prix : l'équivalent de 1000 Euros

ARTICLE 10: REMISE DES PRIX

Les personnes gagnantes seront prévenues à la fin du Hackathon et les prix seront remis aux gagnants le jour même. -----

ARTICLE 11 : DROIT A L'IMAGE

L'organisateur pourra être amené à prendre des photographies et des prises de vue de la remise des prix mais aussi de l'événement dans son intégralité. A cet effet, tout participant autorise la Délégation de l'UE : -----

- à utiliser librement les photographies et/ou films reprenant mon image décrits ci-dessus, dans tous types de publications et toutes formes d'émissions de télévision ou de communications sur Internet,
- à inclure et archiver ces photographies et/ou films dans les bases de données de l'Union européenne accessibles en ligne, gratuitement, au public. Les tiers ayant accès à ces bases de données peuvent utiliser ces photographies et/ou films conformément à la décision de la CE relative à la réutilisation des documents de la Commission (2011/833/UE) uniquement à des fins d'information ou d'éducation, en vue d'illustrer ou de promouvoir les activités ou projets présents, passés ou futurs des institutions européennes et de l'Union européenne. -----

La Délégation de l'UE garantit que les données à caractère personnel qui me concernent sont traitées conformément aux dispositions du règlement (UE) 2018/1725. Les données peuvent être archivées par la DUE. -----

ARTICLE 12: CONFIDENTIALITES/DONNEES PERSONNELLES

L'organisateur s'engage à respecter la confidentialité de toutes les données dont il serait amené à prendre connaissance pour le déroulement du concours. Les informations et données à caractère personnel sont traitées conformément aux lois en vigueur. -----

ARTICLE 13 : MODIFICATIONS RÉSERVES OU LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

L'organisateur se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalidier la participation de toute personne ne respectant pas en tout ou en partie le règlement ou mettant en péril le bon déroulement du concours, sans devoir s'en justifier. -----

L'organisateur (DUE et ses partenaires) ne pourra être tenu pour responsable si, pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter ou le prolonger, ou encore à en modifier les conditions. -----

ARTICLE 14 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les personnes participantes autorisent l'organisateur à conserver, céder et utiliser les informations transmises lors de la candidature y compris des données personnelles (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, attestation, etc.) par leurs soins à l'occasion de leur inscription. En cas de nomination ou de gain d'un des prix, ils donnent leur accord pour que leur nom, prénom et image soient diffusés dans la presse, radio, télévision, internet ou tout média. Les informations et données à caractère personnel sont traitées conformément aux dispositions du règlement (UE) 2018/1725. Les données peuvent être archivées par la DUE. -----

Toutes les personnes participantes disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Toute demande en ce sens doit être adressée à l'organisateur (DUE/Stantec) sur l'adresse ci-après : -----
delegation-morocco@eeas.europa.eu.

Les personnes participantes ayant fourni une identité et des coordonnées incomplètes, erronées ou mensongères seront disqualifiées. -----

ARTICLE 15 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute personne participante atteste qu'il est l'auteur du projet proposé et certifie que sa proposition ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne constitue pas une contrefaçon, ni un plagiat. -----

ARTICLE 16 : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs de ce concours ne sauraient être tenus pour responsable si l'adresse électronique (email) ou le numéro de téléphone saisis par les participants lors de leur inscription en vue de leur participation, s'avéraient faux ou erronés. -----

Les participants autorisent la vérification de leur identité. -----

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur. -----

En ce qui concerne la transmission des projets par voie électronique, l'organisateur Stantec ne saurait être tenu responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau internet ayant entraîné des défaillances dans la gestion du prix ainsi que de toute erreur, omission, interruption, effacement ou perte de données des participants. -----

L'organisateur se réserve le droit de ne retenir aucun projet si les propositions ne répondent pas aux critères énoncés, d'annuler ou de suspendre le concours si les circonstances l'exigent sans que sa responsabilité ne puisse se trouver engagée de ce fait. -----

ARTICLE 17 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le seul fait de participer à ce prix implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement du Concours qui sera déposé en l'Étude Notariale de Maître Mohamed Amine Mahboub, domicilié à 31 Bd Ain Taoujtate N° 14, Racine Casablanca. -----

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, le comparant es qualité déclare élire domicile au siège de l'Organisateur. -----

DISPENSE D'INTERPRETE

La Comparante es qualité dispense le Notaire soussigné de se faire assister d'un interprète traducteur assermenté, déclarant avoir parfaitement compris tous les termes du présent acte sur les explications et traductions à eux faites par Maître MAHBBOUB, déchargeant par conséquent la responsabilité dudit notaire entendant que ledit notaire ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet. -----

DONT ACTE/

FAIT ET PASSE A CASABLANCA.

EN L'ETUDE DE MAITRE MAHBBOUB.

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le Quatorze Octobre.

Et après lecture faite, la comparante es qualité a signée avec Maître Mohamed Amine Mahboub.

SUIVENT LA SIGNATURE ET LES MENTIONS DE L'ENREGISTREMENT
ENREGISTRE A CASABLANCA (ACTES NOTARIES).

Le : 15/10/2024.

ACTE N° RE : 202400338581497.

O.R : 31800/2024 – N.T : 102329605307.

DROITS PERÇUS : DEUX CENT SOIXANTE Dirhams.

SIGNATURE : Monsieur le Receveur de l'Enregistrement et du Timbre.

Expédition Tirée Sur Deux Rôles Et Demi Sans Renvoi Ni Mot Nul.

